

Rapport (arrêtés II et III) de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 8 avril 2009 en vue de:

– l'ouverture d'un crédit budgétaire de 259 000 francs pour 2009 destiné à la célébration du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau en 2012, soit la manifestation «2012 Rousseau pour tous»;

– l'ouverture d'un crédit budgétaire pluriannuel de 3 947 250 francs destiné à la célébration du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau en 2012, soit la manifestation «2012 Rousseau pour tous». Ce crédit budgétaire est réparti en quatre tranches annuelles, inscrites aux budgets de fonctionnement des années 2010, 2011, 2012 et 2013, soit:

- 329 000 francs en 2010;
- 1 002 500 francs en 2011;
- 2 305 500 francs en 2012;
- 310 250 francs en 2013,

et il est destiné, d'une part, essentiellement à couvrir les subventions allouées à des tiers et, d'autre part, à compléter les budgets de fonctionnement des services/institu-tions du département de la culture.

Rapport de Mme Salika Wenger.

La commission s'est réunie les 4 juin 2009, 1^{er} octobre 2009, 10 octobre 2009, 29 octobre 2009, 21 janvier 2010, 28 janvier 2010, 4 février 2010, 18 février 2010, sous la présidence de Mme Christiane Olivier. Les notes de séances ont été prises par Mme Consuelo Frauenfelder que nous remercions pour son excellent travail.

Auditions

M. Patrice Mugny, Mme Martine Koelliker, M. François Jacob, conservateur de l'Institut et Musée Voltaire, M. Dominique Berlie, conseiller culturel au livre, et Mme Joëlle Oudard, adjointe de direction

M. Mugny explique qu'ils viennent ici avec cette proposition, car ils étaient embêtés, en ce qui concerne le mode de financement. Il rappelle que la Ville n'a pas le droit de provisionner, en dehors de cas bien particuliers. Il s'agit ici d'un projet pour 2012, pour lequel ils avaient besoin d'avoir de l'argent sur quatre ans, par tranches. Il aurait alors fallu mettre une somme, chaque année, au budget de fonctionnement, ce qui n'est pas la solution idéale, puisqu'elle les aurait obligés à expliquer, chaque année, la raison de tous ces montants. C'est pour cette raison qu'ils ont déposé cette proposition, qui regroupe tous les projets. La commission des arts et de la culture doit se prononcer et accepter une partie des projets ou l'ensemble, donner son accord ou désaccord, afin que le département puisse ensuite mettre l'argent dans les budgets annuels, en fonction des choix opérés par les commissaires. Il compte sur une bonne foi institutionnelle, c'est-à-dire que les commissaires acceptent alors que ces montants figurent, chaque année, jusqu'à l'échéance de 2012.

Si les commissaires estiment que les sommes sont trop élevées, ils ne doivent pas procéder à des coupes linéaires, lesquelles remettraient tous les projets en cause. Il faudrait plutôt enlever un ou des projets spécifiques. Les commissaires doivent ainsi travailler sur les projets et s'interroger, éventuellement, sur la pertinence de chaque projet. Ils peuvent poser des questions, demander des précisions, etc. La Ville ne contribue qu'à une partie du financement de chaque projet.

CM: Cette commission va rapporter sur cette proposition au Conseil municipal, lequel va s'engager au-delà de sa durée, qui s'achève le 31 mai 2011. Il est impossible de savoir quelle sera l'approche des nouveaux commissaires quant à cette proposition.

M. Mugny relève qu'il s'agit là de la continuité de l'Etat; chaque législature a ce genre de cas. Il ne voit pas comment échapper à ce problème.

CM: Si les successeurs des conseillers municipaux actuels ont une autre vision, ils peuvent tout remettre en cause.

Mme Koelliker indique que c'est la raison pour laquelle ils voulaient connaître la position de principe des commissaires. Cela leur permet d'éviter un peu les risques évoqués par la commission.

CM: Le concept est intéressant, en tant que tel, avec un programme de toutes les manifestations. Par contre, il est difficile de comprendre que les sommes demandées soient aussi élevées et le commissaire pense que des manifestations pourraient être conçues dans le cadre des budgets qui sont alloués.

Seule la commande du livret au Grand Théâtre est prise en charge dans les montants présentés ici. La production se fera dans le cadre du budget de la saison du Grand Théâtre.

Le Conseil municipal, par une motion, avait demandé l'organisation d'un événement d'envergure pour cette commémoration et, parallèlement, la Bibliothèque de Genève et M. Jacob ont aussi proposé de se lancer dans cette aventure, d'où l'idée de fédérer toutes les compétences existantes dans ce domaine ayant trait à Rousseau. Une structure lourde de projet est montée, mais qui fonctionne fort bien, chacun amenant des compétences là où elles sont utiles.

La proposition de crédit présente, principalement, trois types de projets:

- les projets phares;
- les projets développés par les institutions culturelles de la Ville, dont la majorité des projets sera financée par le budget de fonctionnement, ce qui est proposé ici étant d'apporter des compléments pour pouvoir organiser des événements de plus grande envergure;
- le volet le plus important résulte de l'appel à projets lancé. Il a abouti, l'an dernier, à la composition d'un jury très large et international lequel a sélectionné 31 projets. Finalement, trente d'entre eux sont présentés. Il y a, pour chaque projet, un porteur de projet avec lequel un accord de partenariat sera signé, lequel précise de quelle façon l'argent va être versé.

Ils ont essayé de donner un retentissement transfrontalier à cet événement. Le projet Rousseau 2012 est inscrit dans le projet d'agglomération franco-valdo-genevoise. La région Rhône-Alpes est intéressée et a déjà annoncé qu'elle reprendra des événements qui se déroulent à Genève, dans différentes villes de cette région.

L'espoir existe encore que 2012 soit inscrite comme année internationale Rousseau. Les démarches auprès de l'Unesco et de la Francophonie; la France fera les mêmes démarches.

M. Berlie indique que cet événement se décline en trois parties. Il y a le côté grands projets puis le côté institutionnel et l'appel à projets. 131 projets ont été présentés. Il y a ici un fonctionnement assez formaliste; diverses commissions ont été développées pour Rousseau 2012, soit la commission de pilotage, la commission scientifique, qui donnera son avis sur les projets, la commission médiation, qui traite des aspects pédagogiques, la commission événements, la commission relations internationales et la commission communication, qui se charge de la mise en valeur du projet.

Un jury international s'est réuni, le 21 mai dernier, pour procéder à l'examen des 131 projets. Toutes les commissions se sont prononcées, par préavis, sur tous ces projets et le jury en a sélectionné 31.

Les grands projets sont une exposition au Salon du livre, l'instauration de banquets

républicains et un grand spectacle rassembleur, multidisciplinaire. Les projets institutionnels sont des mises en valeur de Rousseau, sous divers axes, que ce soit la musique, la botanique ou la bibliothèque. Les projets issus de l'appel à projets sont divisés en catégories: spectacles, conférences, musique, etc.

Les deux premiers projets sont des projets scientifiques. Il y a des plus petits projets, soit les projets 3 et 4, qui vont dans le même sens. Le quatrième, Association pour l'autobiographie, est un projet qui va être partagé avec la région Rhône-Alpes, laquelle a décidé de financer la partie restante du projet, si le Conseil municipal entre en matière sur celui-ci. Les japonais ont mis en place un comité Rousseau 2012, lequel va demander l'inscription de 2012 comme année internationale Rousseau. Cela n'est pas encore fait, car certains pays s'y opposent, notamment les USA et le Canada. Le projet consiste à traduire les *Deux lettres au maréchal du Luxembourg*, en japonais. Il s'agit du projet N° 5.

Concernant le projet N° 9, il est devenu bien plus important qu'au départ. Son coût total est de 20 000 francs et le crédit extraordinaire de 5000 francs reste inchangé. M. Aboubakar s'est proposé de traduire le *Discours sur les sciences et les arts* en arabe et un grand centre de recherche arabophone de l'Université de Rabat a alors décidé de lancer un vaste programme de publication des oeuvres complètes de Rousseau en arabe.

Il y a ensuite divers projets musicaux, dont le projet N° 11, qui est un opéra pour marionnettes destiné au jeune public. Le projet N° 12 concerne un ensemble norvégien assez connu.

En projet N° 13, le Cantus Firmus Vokalensemble propose *Le Devin du village*. Il note que quatre projets de *Devin du village* ont été proposés.

L'Orchestre de chambre de Genève propose un concert, qui aura lieu le 7 février 2012 (projet N° 14).

Le projet N° 15, Hors portée, est produit par 4 jeunes femmes. C'est un projet extraordinaire, sans doute l'un des projets qui va émerger du lot.

Au niveau théâtral, le projet N° 16 est largement financé par la France.

Il y a ensuite des projets plus modestes, mais fort intéressants.

Il indique qu'il ne parlera pas du projet N° 20, concernant la Fondation Martin Bodmer, car celle-ci a spontanément demandé à fusionner son projet avec la première exposition de la Bibliothèque de Genève. C'est un très beau partenariat, dû en grande partie à la très belle réussite de la rénovation de la salle Ami-Lullin, laquelle a beaucoup plus aux gens de la fondation.

L'École internationale de Genève propose un projet pédagogique (projet N° 21), destiné à circuler dans les écoles internationales du monde entier afin de présenter Rousseau aux jeunes enfants.

Le projet N° 24 concerne un film, l'un des projets les plus coûteux, mais aussi les plus ambitieux.

Des partenariats, à plus long terme, sont ici envisagés.

Les promenades, proposées par l'Espace Rousseau et par l'ASPACO (projets N°s 25 et 26) sont différentes et complémentaires.

Le projet N° 27 a été proposé par Stéphane Eicher, lequel est passionné par Rousseau et veut faire quelque chose sur la cinquième des rêveries du promeneur solitaire.

Le projet N° 29 concerne l'art contemporain, le théâtre et la médiation.

Le projet N° 30 sera peut-être un peu problématique. Il s'agit de faire une intervention au quatrième étage d'un grand magasin, lieu dans lequel Rousseau a vécu, et où une ligne de tramway est en train d'être construite.

Le dernier projet est très performant, selon eux. Il s'agit d'un spectacle grand public, une fiction sur le retour de Rousseau à Genève, en 1754. L'idée est d'en faire le pivot de la fête populaire du 28 juin 2012, qui sera probablement transférée au 29 juin, puisque la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques aura le 28 juin. Ce projet serait un grand

projet pour une fête populaire, avec les banquets républicains évoqués précédemment.

Le coeur de ces manifestations est la Bibliothèque de Genève, car c'est là que se trouvent les grands manuscrits de Rousseau, montrables grâce à la rénovation de la salle Ami-Lullin. Il note que Rousseau voulait d'ailleurs être bibliothécaire dans cette bibliothèque. Il souligne le caractère central de la Bibliothèque de Genève, dans l'économie des projets proposés, car tout va vers l'écrit de Rousseau et tout part de là. Il faut donc graviter autour d'un pôle qui pourrait être cette salle Ami-Lullin.

Le réaménagement de l'île Rousseau fait l'objet d'une demande de crédit d'investissement à part. C'est le point central des cheminements liés à Rousseau, depuis 1835, au moment où la statue a été érigée. Il leur a semblé important que l'île soit au coeur de la manifestation; elle doit donc être restaurée et la statue de Rousseau doit être tournée, comme à l'origine, vers la ville. Il note encore que l'île est au coeur du Rousseau européen; la région Rhône-Alpes leur envie d'ailleurs cette île.

La manifestation Rousseau 2012 va avoir Genève comme point de départ, mais les choses vont s'internationaliser au fur et à mesure que les années vont passer, d'abord dans un cadre régional avec les partenaires de la région Rhône-Alpes qui ont décidé de mettre en place un comité de pilotage et leur ont demandé de participer. L'idée est de faire du projet rhône-alpin et du projet genevois un grand projet: Rousseau l'émergence, consacré aux trente premières années de la vie de Rousseau. Le Piémont a également décidé de participer; il y aura là aussi des passerelles.

M. Jacob explique qu'il y a des réticences à ce que 2012 soit déclarée année internationale Rousseau, mais tous les réseaux de l'Organisation internationale de la francophonie sont d'accord pour faire de 2012 l'année Rousseau. Ils se sont rendu compte qu'il fallait donner un thème pour fédérer toutes les actions de la francophonie sur Rousseau: les femmes. Rousseau a des portraits extraordinaires de femmes, dans son oeuvre. Ce thème a très vite pris.

Mme Koelliker. Si les commissaires souhaitent auditionner des porteurs de projets, ils peuvent leur en procurer les coordonnées. Ils peuvent également procéder à une présentation plus détaillée des projets, s'ils le souhaitent.

CM: Pour quelle raison la salle Rousseau de la bibliothèque a-t-elle été débaptisée?

M. Jacob. Il n'y avait plus de salle à proprement parler, il y a désormais des vitrines consacrées à Rousseau. Le concept de la salle Ami-Lullin a été de dégager un espace et l'artère Rousseau a été préservée. Les gens qui viennent voir les vitrines Rousseau vont souvent aussi voir les expositions et inversement. Il ajoute encore que, pour 2012, tout l'espace sera consacré à Rousseau. Il n'y a désormais plus qu'une salle, la salle Ami-Lullin.

CM: Dans une déclaration faite en commission des finances sur le projet Rousseau, lorsque les commissaires avaient déjà voté une partie, sur le budget 2009, soit 50 000 francs, M. Mugny avait dit que le Conseil administratif ferait une proposition et que le Conseil municipal ferait les arbitrages et que le financement serait assuré à hauteur de 35% par la Ville et à 65% par des apports extérieurs. Si le financement de la Ville s'élève à quelque 4 millions, le projet doit avoir un coût total d'environ 12 millions?

Mme Koelliker. Le coût est de 10,5 millions. Pour chaque porteur de projet, les chefs de projets les ont rencontrés et ont déterminé la part nécessaire pour démarrer le projet. Les porteurs de projets doivent maintenant se lancer dans la recherche d'autres fonds.

CM: L'Etat a-t-il été approché?

Mme Koelliker. L'Etat fait partie de la structure de projet. Dans le comité de pilotage, il est représenté par Mme Comé, laquelle a annoncé que l'Etat présenterait un crédit, pour l'année 2012 uniquement, sans articuler de chiffres. Il est donc possible que l'Etat propose ses propres projets pour les écoles. Il est clair que les porteurs de projets vont s'adresser à l'Etat comme financier potentiel.

CM: La commission des arts et de la culture peut renvoyer la proposition en indiquant

que le Conseil administratif doit faire des coupes, ou peut elle-même choisir des projets?

M. Mugny. Il relève du Conseil municipal de décider des finances. Le Conseil administratif a fait le processus tel qu'annoncé et, maintenant, il s'agit d'une proposition globale. Si les commissaires décident que c'est trop cher, il serait préférable qu'ils leur renvoient le dossier. Les commissions susmentionnées, ainsi que MM. Jacob et Berlie, seraient plus à même que les commissaires de dire quel projet il faudrait enlever. Toutefois, il serait dommage de devoir en éliminer car le projet global est cohérent.

Il y a eu de longs débats concernant la somme de 50 000 francs dédiée à l'Espace Rousseau pour savoir si, enfin, il serait donné à Rousseau sa place. Il espère maintenant que le Conseil municipal sera également favorable à ces différents projets, se montant à 4 millions et il admet que la somme est conséquente, mais il ajoute que, sur une année, il y aura nombre d'événements.

Mme Koelliker. La situation idéale serait que tout se réalise. Il n'est, pour l'instant, pas garanti que tous les porteurs de projets vont pouvoir réaliser leur projet. Dans l'accord de partenariat, il y aura des échéances et les porteurs de projets vont devoir rendre des comptes. La Ville ne peut, en effet, pas donner de l'argent sans pouvoir en contrôler son bon usage et sans avoir de garantie que les projets avancent.

Il est proposé de créer une réserve s'élevant à 600 000 francs, ce qui est un montant important, qui était difficile à évaluer. Les petites associations de quartiers, prêtes à participer à cette manifestation, ne peuvent pas le faire 5 ans en avance et il y aura ainsi probablement des projets intéressants présentés plus tardivement. Il serait alors dommage de ne pas pouvoir aider les associations concernées. Et c'est à cette fin que la réserve a été instituée.

CM: Vu l'intérêt international du *Devin du village*, serait-il possible d'avoir une transmission télévisée internationale de cette représentation, au niveau francophone?

M. Mugny. Il n'est pas inimaginable d'aller voir une chaîne telle qu'Arte qui pourrait avoir une soirée thématique sur Rousseau. Il est possible de proposer une partie des productions, en laissant à la chaîne la liberté de choisir parmi celles-ci.

M. Jacob. Le spectacle du *Devin du village* a eu un tel succès, en 1955, que, lorsque le CD de cette version est enfin sorti, il a été épuisé en quelques mois. Il semblerait que ce spectacle puisse être inclus comme intermède d'une tragédie lyrique, dans une des saisons du Grand Théâtre. Là, une retransmission lui semblerait quasiment inévitable.

CM: La somme de 4,1 millions est importante et dans les débats politiques il faut s'attendre à de nombreux questionnements. La somme consacrée aux événements sur Rousseau a déjà été comparée à celle demandée pour Calvin. Il faudrait pouvoir conserver ce projet tel quel. Mais il est étonnant que toutes les institutions de la Ville, ou les institutions subventionnées, demandent de l'argent supplémentaire alors qu'elles sont justement payées pour faire un certain travail culturel. Serait-il possible de distinguer ce qui est institutionnel ou subventionné dans la perspective du projet Rousseau dans le cadre des subventions allouées ou des budgets de fonctionnement, et que le choix, au niveau de l'aide financière, se porte sur des projets associatifs, extérieurs aux institutions? Et que va faire le Département de l'instruction publique, car l'année Rousseau doit être un symbole significatif à l'école?

M. Mugny. La plupart des grands musées ne demandent rien ou que peu. La Bibliothèque de Genève demande une aide car elle n'a pas d'argent dans son budget pour des expositions de cette envergure. Concernant le Département de l'instruction publique, le département a passé une après-midi épouvantable lors de laquelle M. Beer a annoncé qu'il ne voulait probablement plus mettre d'argent dans le Musée d'ethnographie de Genève (MEG). Il y a une divergence entre les discours qu'il tient, les investissements que va faire l'Etat et la réalité.

Ils sont à bout touchant pour déposer la demande de crédit pour la construction du MEG, et deux conseillers d'Etat décident de se retirer, alors que le Grand Conseil a voté

sur ce sujet positivement, moins deux abstentions. Le département de la culture va donc faire une demande formelle. Mais les représentants du Département de l'instruction publique disent qu'ils ne savent pas et ne se prononcent pas; ils ont d'ailleurs dit qu'il n'était pas nécessaire d'avoir de l'argent pour être déterminé. Ces gens ne répondent jamais et souvent ces réunions n'ont pas de sens.

CM: Pour la création de l'opéra, la mise en scène sera assurée par Robert Carsen, ce qui est un gage de réussite. Quand une création est réalisée, cela coûte toujours très cher; les artistes, qui doivent apprendre le rôle, n'aiment généralement pas faire des créations car ils n'ont pas de garantie qu'elle sera jouée ailleurs. Aujourd'hui, les Chambres fédérales discutent du financement et de l'organisation de la culture; les cantons vont prendre les rênes dans ce domaine. A Genève, une loi de 1930 prévoit que la Ville se charge de la culture. Dans ce projet Rousseau on oublie un peu cette ambiguïté entre Ville et Etat; ce n'est pas le Grand Conseil qui développe des crédits, mais le Conseil municipal. Le premier arrêté est sans problème, mais le deuxième pose un problème de légalité dans le fait d'engager des années futures.

La manière de présenter ce projet, sur le plan financier, a-t-elle été recommandée par le Département cantonal des finances?

CM: La culture est l'affaire de la Ville et non du Canton. Qu'en est-il en de Pro Helvetia?

M. Mugny répond que les choses se passent plutôt bien avec Pro Helvetia, contrairement à l'Office fédéral de la culture avec qui les rapports sont plus problématiques.

CM: Il y a quelques années, ce n'était pas le maire de la Ville de Genève ou le magistrat chargé de la culture d'alors, mais deux conseillers d'Etat avec une association Rousseau qui s'étaient rendus au Panthéon, à Paris. Cette association avait émis des publications qui avaient été achetées et dont il reste nombre d'exemplaires dans les caves du Palais Eynard.

Dans les relations avec la région Rhône-Alpes, est-il aussi question d'avoir des collaborations financières?

M. Jacob. Rhône-Alpes a regardé l'ensemble des projets et certains ont énormément plu. Ainsi, la Ville va se concentrer sur les autres projets, pour lesquels il est certain qu'il n'y aura pas d'aide financière de la part de la région Rhône-Alpes. Mais il y aura de l'argent, c'est certain.

Mme Koelliker. Pour que les porteurs de projets puissent aller demander de l'argent à des tiers, ils doivent avoir un engagement de base de la Ville et pouvoir dire que la Ville les a choisis. Le financement par les régions portera sur le 65% et non pas sur le 35%.

CM: Que restera-t-il de cette manifestation après 2012 ou 2013? L'association de l'Espace Rousseau s'est-elle adressée à la Ville pour la proposition de la Maison Rousseau? Ce projet a-t-il été rejeté, car il ne figure pas dans la liste des 30 projets retenus? De plus, pourrait-il y avoir une participation de l'Unesco pour cet événement?

M. Mugny. L'Unesco ne met pas d'argent, mais éventuellement des moyens. Le projet de la Maison Rousseau avait d'abord été refusé, car l'association demandait un investissement dans la pierre, ce qu'ils ne voulaient pas faire s'agissant d'un bâtiment de l'Etat.

En revanche, ils ont récemment rencontré Mme Geisendorf et M. Spielmann, lesquels ont expliqué leur projet. Si la Ville n'avait pas de frais d'investissements dans un bâtiment de l'Etat et s'il n'y avait, ensuite, pas des frais de fonctionnement exorbitants, ils ont dit qu'ils étaient prêts à entrer en matière et à intégrer leur projet dans l'ensemble du processus Rousseau. La plupart des projets sont éphémères, mais l'Espace Rousseau pourrait peut-être trouver ensuite sa place. Il s'agit d'un projet ambitieux, mais coûteux, qui nécessitera des sponsors et ne sera pas tout de suite rentable.

CM: Quelles sont les raisons des réticences des USA et du Canada concernant

l'année internationale Rousseau?

M. Jacob. Les associations rousseuistes ne sont pas désireuses de contacter leurs propres cellules pour des organismes internationaux tels que l'Organisation internationale de la francophonie ou l'Unesco. Il y a éventuellement une certaine timidité de leur part. Une association, par exemple, ne souhaite pas conserver le patrimoine qu'elle possède sur Rousseau, mais souhaite en faire don.

CM: Le département serait-il disposé à revenir devant la commission des arts et de la culture pour traiter des questions financières?

M. Mugny suggère de procéder en deux phases, plutôt que de venir à moult reprises. Il propose, à ceux qui sont intéressés, de rencontrer MM. Jacob et Berlie pour consulter tous les projets, se renseigner, etc., puis ils reviendraient en commission, à l'issue de cette prise de connaissance, pour avoir un débat plus politique.

Mme Koelliker avait proposé soumettre éventuellement quelques propositions intéressantes, que les commissaires pourraient étudier plus en détail. Elle suggère de passer une demi-journée pour étudier tous les projets et laisse les commissaires voir qui est intéressé par cette démarche.

Audition de M. Jauslin, directeur de l'Office fédéral de la culture

M. Jauslin fait part de son plaisir d'avoir été convié. Il souhaite donner des informations sur la politique culturelle de la Confédération et se déclare disposé à répondre aux questions.

CM: La Confédération est-elle attentive au projet Rousseau? Que se fait-il dans les autres cantons? Quelle sera la politique de la Confédération pour d'éventuelles subventions?

M. Jauslin n'a pas eu d'informations concernant les autres cantons. Au niveau du soutien de la Confédération, il souhaite aborder deux points. Tout d'abord, le 11 décembre 2009, les chambres fédérales ont adopté la loi sur l'encouragement de la culture (LEC), après deux ans de débat. La Confédération a une position subsidiaire dans l'organisation des manifestations; elle ne va donc pas s'impliquer dans les manifestations régionales, bien que Rousseau dépasse bien sûr ce cadre. A travers la bibliothèque nationale, il sera néanmoins possible de mettre en place certaines choses. M. Jauslin cite encore le Salon du livre, qu'il a soutenu grâce au fonds de frappe de la monnaie et le nouvel article 16 de la loi qui permettra de subventionner à l'avenir. En terme financier maintenant, les nouvelles de la Confédération ne sont pas bonnes, et les prémisses du prochain budget demandent des coupures importantes. M. Jauslin a, par contre, lu avec intérêt les démarches auprès de l'Unesco, et il se dit prêt à aider dans ce sens. La Suisse a d'ailleurs été plébiscitée pour faire partie du comité mondial, avec 104 voix sur 140, ce qui représente la meilleure élection d'un pays jusqu'ici. Cette élection ravit M. Jauslin, puisque l'Unesco est aujourd'hui la seule plateforme au niveau international qui s'occupe de la culture. Enfin, M. Jauslin sait que l'un des deux dossiers cinéma lié au projet Rousseau n'a pas été reçu.

CM: Etant donné que le projet dépasse de loin notre pays, la Confédération a-t-elle participé aux concertations?

M. Jauslin a été sollicité par Mme Oudard, qui les a informés du projet, sans aborder la question financière. Ils ont donc pris acte du projet et attendent d'autres informations.

CM: La Confédération est-elle active, ou attend-elle que les villes se manifestent?

M. Jauslin. Leur position est plutôt réactive; ils attendent que les cantons ou les villes se manifestent.

CM: Les porteurs de projet souhaiteraient que le nom «Rousseau 2012» soit repris sous l'égide de l'Unesco, M. Jauslin en a-t-il entendu parler?

M. Jauslin précise que M. Imhof, l'ambassadeur suisse auprès de l'Unesco, a pris ses

fonctions cette année et qu'il n'a pas d'information à ce sujet. Il signale cependant que le congrès mondial de la francophonie se tiendra à Montreux en octobre 2010, et regroupera 75 pays. Il peut néanmoins demander à l'ambassadeur de se renseigner sur cette question, si la commission en fait la demande explicite.

La présidente remercie M. Jauslin pour cette aide précieuse et elle revient sur les trois demandes qui seraient susceptibles d'être subventionnées par la Confédération: l'opéra et les deux films.

M. Jauslin répond que la commission d'experts n'est pas entrée en matière sur le projet de documentaire, qui devrait être réalisé par M. Reusser (Production Point Prod). L'opéra sera, par ailleurs, du ressort de Pro Helvetia. M. Jauslin indique que pour le cinéma, il y a toujours possibilité de recours auprès des différentes instances.

CM: Une création mondiale sur l'oeuvre de Jean-Jacques Rousseau sera montée par le Grand Théâtre. Or, chacun sait que l'opéra coûte cher, et d'autant plus lors de créations. La mission de la Confédération serait de soutenir les organisations culturelles faïtières, dont font partie le Grand Théâtre et l'Orchestre de la Suisse romande à Genève de par leur rayonnement international notamment. La Confédération pourrait donc s'engager pour un montant substantiel, eu égard à l'effort financier de Genève dans la Confédération. De qui devrait partir la demande, puisqu'il a été dit que seul le canton peut interpeller la Confédération? Mme Wicky avait, à l'époque, tenté cela et une réponse négative lui était parvenue; la Confédération subventionnait seulement l'orchestre de Berne, étant donné le nombre de missions diplomatiques de la Ville. Or on observe que Genève en possède davantage et on souhaiterait qu'un geste soit fait à ce niveau-là.

M. Jauslin souligne que les institutions faïtières mentionnées sont en fait des associations faïtières. L'OFC est en effet en contact avec 36 associations culturelles, qui représentent environ 600 000 personnes dans le pays. Les institutions faïtières sont, en réalité, les institutions phares qui représentent un thème épineux durant les débats qui a finalement été abandonné. Le Parlement a en effet décrété que son rôle n'était pas de soutenir ces institutions, et l'article a été supprimé de la loi. La nouvelle loi sur l'encouragement, votée en décembre 2009, sera mise en vigueur en janvier 2012, accompagnée d'un message culture (paquet financier) pour les affaires culturelles sur 4 ans (2012-2015). Si les institutions phares ne seront plus soutenues, il sera toujours possible de passer par le canal habituel, à savoir Pro Helvetia, qui dispose d'un montant de 33 millions par année, et dont l'autonomie est primordiale. Cependant, M. Jauslin a entamé, du temps de M. Couchepin, une démarche visant à harmoniser en Suisse le développement de l'intérêt chez les jeunes pour l'opéra. M. Jauslin est donc en contact avec les directeurs de Zürich et de Genève, notamment afin de concrétiser ce projet que toute municipalité ait le droit d'adresser directement à la Confédération une demande de soutien, contrairement à ce qui a été énoncé.

CM: M. Mugny a toujours répondu que seul le canal de l'Etat était envisageable, et que ce dernier n'entrait pas en matière pour le Grand Théâtre.

M. Jauslin assure que c'est là un problème genevois, et que ce n'est pas ainsi qu'il voit les choses à Berne. Pour en revenir au soutien de la Ville de Berne (le million de Berne), l'article 18 stipule que cette subvention est attribuée à la ville fédérale pour des projets de nature à intéresser les ambassadeurs. M. Jauslin ne cache pas son amertume, mais le dossier a été soutenu au Parlement. Il est en train de négocier un mandat de prestation afin de préciser le mandat et l'instance de contrôle des résultats. Cette disposition est d'autant plus étonnante que la répartition des tâches entre la Ville et le Canton a changé (le Canton ayant dorénavant à charge le centre Klee, ainsi que d'autres institutions) et la question se pose sur la répartition de ce million entre la Ville et l'Etat. M. Jauslin ne peut, enfin, qu'inciter les conseillers à interpeller leurs parlementaires à ce sujet.

CM: Concernant les institutions-phares c'est une mauvaise nouvelle, pour le Grand

Théâtre notamment, est-ce que par le biais de l'article 16 qu'il serait possible d'intervenir pour le projet Rousseau?

M. Jauslin. C'est bien par cet article qu'il faudra intervenir mais, étant donné qu'aucune garantie ne pourra être donnée avant décembre 2011, au moment du vote du budget, le délai apparaît bien court pour les organisateurs du projet. M. Jauslin souligne encore les discussions intenses lors du projet de loi, afin que l'Office fédéral de la culture (OFC) conserve une partie des manifestations (la partie innovatrice allant à Pro Helvetia, les manifestations grand public à l'OFC) et il se dit ravi de cela, car l'OFC a une vision plus politique et globale.

CM: Reste-t-il quelque chose sur la tranche de cette législature?

M. Jauslin. Il ne s'agit pas de tranche, puisqu'il n'existait pas de base légale. Il s'agit d'un budget annuel et non d'un budget global pour toute la culture. Les 210 millions alloués à l'OFC représentent un paquet financier, avec ses coûts directs et indirects (par exemple la location du bâtiment du Musée national, récemment autonome). L'enveloppe discutée au Parlement est donc de 1,2 milliards, ce qui donne l'avantage d'aller moins dans les détails, mais l'inconvénient de coupes plus drastiques. Or, les échos évoquent une coupe de 5 à 10%, ce qui va engendrer une bagarre.

CM: Aucun opéra n'est subventionné dans les organisations faïtières par Pro Helvetia.

M. Jauslin. Tout le travail de soutien se fait au niveau de l'OFC, et non par Pro Helvetia. L'OFC est en contact avec 36 associations culturelles, dont 12 dans le domaine de la musique. Il n'y a effectivement aucune organisation des opéras, qui n'ont pas tendance à se regrouper. En ce qui concerne l'abandon des institutions phares, le Conseil fédéral a jugé que la compétence de choisir les institutions devait revenir aux cantons, laissant la Confédération dans une position subsidiaire, ce qui représentait un argument. Par contre, lors des débats, le Conseil fédéral a modifié l'article 10 qui concerne les musées, afin de soutenir non seulement les projets d'un musée, mais également ses coûts d'exploitation et ses frais d'assurance (la Fondation Beyeler a dépensé, par exemple, 1,4 million en assurances). Le problème réside dans le fait que, en Suisse, il y a plus de 1000 musées, et lesquels faut-il soutenir?

CM:- Quel est le budget global de la Confédération?

M. Jauslin répond 60 milliards, dont 0,3 % pour la culture. La Ville de Genève détient le budget le plus élevé. Or, l'article 69 de la constitution stipule que la culture doit être l'affaire des cantons, ce qui n'est pas le cas de Genève, où la Ville investit 235 millions et le canton 20 millions. Ce qui est intéressant, c'est que la Suisse investit 2,2 milliards par année dans la culture, dont 825 millions par les cantons. La Confédération contribue donc à l'investissement culturel à hauteur de 10%. M. Jauslin fait part de son désarroi quant à la coordination pour gérer ces 2,2 milliards. Lui-même rencontre deux fois par année 30 minutes les délégués des villes et des cantons, qui ne se parlent pas entre eux. M. Jauslin est donc en train de mettre en place un projet de pilotage de politique culturelle coordonnée, car il juge impératif de se mettre ensemble. Les délégués des Villes sont enthousiastes, alors que les Cantons se montrent réticents. Le problème de la culture, en Suisse, n'est pas d'ordre financier (2,2 milliards pour 7,5 millions de personnes); les moyens sont en effet présents, l'offre culturelle est vaste et de qualité, et la créativité intense. Pourtant, la Suisse n'est pas perçue à l'étranger pour la qualité de sa culture et, lorsque des Suisses sont reconnus, ils sont reconnus pour eux-mêmes. Or l'investissement au prorata est égal à celui de la France, de l'Italie ou de l'Allemagne. Autre aspect intéressant, il y a en Suisse plus de gens qui travaillent dans la culture que dans les banques ou les assurances. De plus, il est à noter que le produit national brut généré par la culture (17,7 milliards) dépasse celui de l'horlogerie. Cependant, la culture n'est pas assez mise en valeur.

CM: La commission est atterrée par ces chiffres. La Suisse est déjà célèbre pour laisser s'expatrier les grandes personnalités, mais la situation est ici affligeante.

M. Jauslin. C'est effectivement une réalité étonnante. Un autre phénomène intéressant réside dans le fait que les artistes font tout pour éviter d'être assimilé à un pouvoir économique. Cependant, 95% du tourisme urbain est généré par la culture, et personne n'en parle.

CM: Les interrogations vont vers les difficultés de communication entre la Ville et le Canton. M. Mugny a relaté qu'il a tenté à sept reprises de contacter le Canton, par lettre, au sujet du Grand Théâtre, lettres qui sont restées sans réponse. Il est donc possible de contacter la Confédération directement, chose que le Canton dément en permanence. En outre, Genève est en train de revoir sa constitution et la volonté des milieux artistiques est d'être soutenus notamment par la Confédération. Par quel biais entrer en matière?

M. Jauslin. Genève est une exception dans ses rapports de force entre le Canton et la Ville en termes culturels. Cependant, M. Jauslin souhaiterait mettre en place une politique culturelle, selon la méthode de l'Union européenne appelée «méthode ouverte de coordination», qui précise des règles de fonctionnement. Un congrès va être organisé, le 1^{er} octobre, entre les différents responsables culturels et politiques de la Confédération, des cantons, et des villes, afin qu'ils se mettent ensemble pour piloter le montant de 2,2 milliards, sans pour autant unifier les systèmes. M. Jauslin soutient, en effet, que la Confédération fait du soutien à la culture depuis 1848, mais que depuis 160 ans cette dernière n'a jamais eu de véritable politique culturelle. Or, la culture représente l'un des facteurs les plus importants dans l'évolution d'une société, et un enjeu politique majeur, qu'il est trop souvent difficile de faire entendre.

CM: Quelle est la répartition du budget par rapport aux cantons, et y a-t-il eu des variations notables ces dernières années?

M. Jauslin ne possède pas ces chiffres-là, car il n'existe pas de statistiques culturelles, ce qui est une véritable préoccupation. Il peut dire que le cinéma est le plus grand domaine d'investissement, avec 46,9 millions, car la Confédération est là non pas subsidiaire mais acteur principal. En outre, le budget a augmenté ces dernières années, mais les perspectives sont dures, même s'ils ont pu augmenter un certain nombre de positions pour le budget 2010. M. Jauslin a proposé pour les deux plans de relance la culture comme solution idéale, étant un générateur d'emploi, de projets et d'investissement à court terme, mais il n'a pas été écouté.

CM: Il serait judicieux d'obtenir des statistiques.

M. Jauslin. On dispose maintenant de bases légales pour appuyer ces demandes.

CM: Autrefois, la radio et la télévision retransmettaient des concerts, ce qui n'est plus le cas, alors qu'ils jouissent d'une concession les obligeant à transmettre autre chose que des séries.

M. Jauslin n'est également pas satisfait de la radio et de la télévision d'état, mais il pense qu'il n'y a pas de mauvaise volonté de leur part et que leur mission culturelle est tout de même remplie.

CM: La loi votée avec les modifications figure-t-elle sur le site internet?

M. Jauslin répond par l'affirmative. La seule chose qui a changé est la numérotation des articles, puisqu'il s'agit de deux lois qui ont fusionné (Pro Helvetia et l'OFC). M. Jauslin rappelle que le débat politique a été virulent, avec 113 propositions de modifications, 8 mois de débat, suivi de 25 propositions minoritaires au plénum du Conseil national. Les gens n'ont, en effet, pas l'habitude de parler de politique culturelle. Il ne s'agit pas de confondre ici politique culturelle et culture, et M. Jauslin est frappé de constater que, à la télévision par exemple, jamais un débat n'aborde cette question primordiale.

CM: Question sur le statut des artistes, dont l'article a été balayé par la loi. Les autorités compétentes seraient au courant de cette situation et travailleraient à un projet?

M. Jauslin. Il paraît invraisemblable de traiter cet aspect si important de manière anecdotique, par un article dans la loi à l'encouragement, quand sa place est dans la base légale de la sécurité sociale. Car cet aspect est loin d'être anodin, et concerne un nombre

important de personnes, qui travaillent selon un modèle de fonctionnement différent (périodes de travail plus courtes, plusieurs employeurs en parallèle) de celui sur lequel repose le système des lois sociales. Il faut donc tout repenser et ils sont en train de travailler sur une proposition. La mise en place d'une caisse unique de prévoyance lui paraît être une bonne démarche. Enfin, le Parlement a introduit l'article 9, qui stipule que, lors d'une subvention de la Confédération, une partie doit aller à la caisse de prévoyance.

CM: Le rapport du 28 février 2007 sur la sécurité sociale des acteurs culturels en Suisse fait deux recommandations, qui mentionnent l'assurance obligatoire et la caisse de prévoyance. Ce rapport est en lien avec une motion du Conseil municipal, qui demande de majorer la part des subventions destinées aux salaires pour la caisse de pension, et évoque le problème du morcellement des caisses. Cette motion sera envoyée à M. Jauslin. La coordination sera-t-elle du ressort de la Confédération?

M. Jauslin assure qu'il est en contact avec les organisations culturelles, syndicales, et les caisses de pensions nationales afin de trouver un mode de collaboration, de créer un réseau, puisque les bases légales sont les mêmes. Cela prendra du temps, car ce n'est pas facile, mais les rapports se tissent.

CM: De nombreux paramètres ne rentrent pas dans les calculs, comme le travail durant les week-ends. Etant donné que cela ne concerne pas uniquement les intermittents du spectacle, ne pourrait-on influencer sur les caisses de chômage?

M. Jauslin propose de demander à son collaborateur d'envoyer une note récapitulative. Une seule chose est certaine: l'article 9 ne concerne que la Confédération et n'est pas du tout une prérogative qui s'étend aux Cantons et aux Villes.

CM: Qu'en est-il des collections d'art contemporain?

M. Jauslin précise qu'il existe deux collections. La première a été créée par Mme Welte-Escher (collection Gottfried Keller), qui a légué sa fortune en 1890 (4 millions) pour l'acquisition d'oeuvres d'art. Or, cet argent a été mal géré entre 1910 et 1920, et la fortune dilapidée. Le fonds regroupe 8500 oeuvres majeures (pour une fortune d'un milliard et demi de francs), distribuées dans les différents musées. La deuxième collection regroupe 20 000 tableaux de jeunes artistes en devenir, mais également des Hodler. Elle est exposée à part égale dans les ambassades, les bâtiments publics, les musées et à la Confédération.

CM: Ces expositions sont-elles organisées de manière à faire tourner ce fonds?

M. Jauslin répond que ces oeuvres tournent toujours. Son souci réside dans le financement du fonds Gottfried Keller.

CM: Quel est l'investissement annuel pour l'art contemporain?

M. Jauslin. Il se monte à 700 000 francs par année. Les propositions revenant à la Commission fédérale des beaux-arts.

CM: Les chiffres avancés par M. Jauslin afin de situer l'impact de la culture sont très intéressants, existe-t-il un texte sur ce sujet qui pourrait servir à cette commission?

M. Jauslin répond que le rapport le plus complet est celui du Professeur Weckerle, de Zurich, qui est conséquent, mais en allemand. Il fera parvenir à la commission un article qu'il a rédigé à ce sujet.

CM: Il y a quinze musées en Suisse alémanique, deux en Suisse romande et un en Suisse italienne: quelle est l'origine de cette répartition?

M. Jauslin a reçu le mandat politique des musées, de M. Couchepin, qui lui a affirmé que cela serait son chemin de croix. Il a donc écrit à tous les directeurs d'office fédéraux afin de quantifier les musées. Ces derniers ont estimé à 15 ceux qui appartiennent à la Confédération, à 12 ceux qui sont régulièrement subventionnés par elle, et à 70 ceux qui reçoivent une quelconque contribution. La politique muséale de la Confédération est problématique, et une nouvelle loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010. La Suisse est passée de 300 musées dans les années 1960, à 1000 aujourd'hui. Or les visiteurs n'ont augmenté que de quelques pourcents, alors que leur référentiel a nettement changé,

puisque'ils visitent les musées du monde entier. Mais la Confédération n'a aucune compétence pour fermer un musée.

CM: Dans quelle mesure la confédération pourrait participer à l'agrandissement du Musée d'art et d'histoire?

M. Jauslin. Les demandes de crédits pour les monuments historiques doivent venir des Cantons, qui sont les maîtres d'oeuvre. M. Jauslin vient de signer 26 accords de programme de quatre ans avec les Cantons.

CM: Pourquoi Affoltern ne figure-t-il pas dans liste des musées?

M. Jauslin. Il s'agit du centre des collections faisant partie du Musée national suisse, qui regroupe un million d'objets, et qui n'est pas visitable; il s'agit d'un centre de prestations. La Confédération doit en effet faire un effort de préservation de la mémoire du pays. M. Jauslin s'est d'ailleurs prononcé sur ce sujet il y a une semaine. M. Jauslin enverra le rapport du Conseil fédéral qui fait 80 pages.

CM: La Confédération soutiendrait-elle la Ville dans la construction de nouveaux dépôts?

M. Jauslin répond par la négative, mais assure que les personnes intéressées devraient se rendre à Affoltern pour un conseil technique. La Confédération s'implique également dans le nouveau magasin souterrain de la cinémathèque suisse à Penthaz, qui va coûter 60 millions. De gros problèmes de conservation surviennent en outre, sans parler des documents numériques, où la durée de vie est de trois à cinq ans, et dont le coût de conservation est 50 fois supérieur au papier.

CM: L'OFC est-il en recherche active de donateurs ou de sponsors?

M. Jauslin. Ce sont deux choses différentes: un don est généralement refusé, tant les coûts de conservation sont élevés. Par contre, l'exemple le plus pertinent est le fonds d'archives littéraires suisses (qui regroupe 250 fonds), qui dénote d'une politique active d'acquisition. Pour les beaux-arts, cela ne se fait pas; seuls les achats ponctuels sont de mise. Par rapport aux partenariats financiers publics-privés, la Confédération y adhère fortement, mais ce n'est pas simple.

CM: Il existe des mesures de défiscalisation, qui permettent, en France par exemple, aux personnes morales de soutenir une manifestation d'intérêt public et national; existe-t-il une disposition semblable en Suisse?

M. Jauslin a abandonné ce dossier il y a dix jours, parce que trop compliqué à mettre en oeuvre au niveau suisse, malgré la certitude que c'est là un moyen d'aller de l'avant dans la politique culturelle. Certains cantons le font et il existe une défiscalisation sur l'impôt fédéral. Cependant, de là à harmoniser la fiscalisation en Suisse, M. Jauslin préfère s'attaquer à d'autres sujets, tant le débat sera long et virulent; nombreux sont ceux qui ont des réticences à laisser au privé le soin de décider de l'utilisation de ses impôts.

Audition de Mme Keckeis, adjointe à la déléguée aux affaires culturelles du Département de l'instruction publique, remplaçant M. Beer

CM: Interrogations de la commission quant à l'implication financière de l'Etat dans la manifestation Rousseau, qui aura des proportions internationales.

Mme Keckeis rappelle les raisons de l'intérêt de l'Etat dans cet anniversaire. Tout d'abord, Rousseau est une personnalité intéressante, aux multiples facettes. En outre, la mise en place d'une coordination cantonale et internationale nouvelle suscite leur engouement, puisqu'elle permet aux collectivités publiques de créer des synergies, des partenariats. Par ailleurs, la question de savoir ce qu'il est possible de faire naître autour de Rousseau les intéresse et, enfin, le lien aux écoles, où comment mener les 70 000 élèves à rencontrer Rousseau. Concrètement, M. Beer a accepté de faire partie du comité d'honneur, Mme Comé du comité de pilotage, quant à Mme Keckeis, elle participe au comité médiation. Le Département de l'instruction publique a inscrit, pour 2012, sous la

rubrique grande manifestation, le budget d'un million de francs, qui sera divisé à parts égales entre le soutien aux projets, un complément de financement pour la Ville de Genève pour les indépendants et pour les nouveaux projets, et une partie pour faciliter l'accès des élèves aux manifestations. Des synergies sont en train de se créer avec des écoles françaises, et des opportunités d'échanges seront possibles. Par ailleurs, le Département de l'instruction publique a signé un mandat de 300 000 francs avec la Maison Rousseau, avec l'idée d'occuper tout le bâtiment, et d'en faire une maison de résidence pour les écrivains (sur le modèle des Literatur Häuser allemandes). Enfin, la Fab C est née de l'institut Jean-Jacques Rousseau en 1912, et profitera de l'occasion pour tisser des liens autour de Rousseau pédagogue.

CM: Serait-il possible de chiffrer l'intervention de l'Etat dans cet événement?

Mme Keckeis. Un montant de 400 000 francs serait alloué aux projets déjà assignés par la Ville; 300 000 francs pour les nouveaux projets et 300 000 francs pour les écoles.

CM: Cette subvention paraît modeste par rapport à celle de la Ville, ne serait-il pas possible d'envisager quelque chose de supplémentaire?

Mme Keckeis. La demande sera relayée.

CM: La commission aurait souhaité parler à M. Beer quant à cette participation très faible du Canton, de laquelle il faut encore déduire les 300 000 francs qui reviennent aux écoles. Dans quelle mesure l'Etat a proposé son aide aux projets choisis par la Ville?

Mme Keckeis. L'Etat a comparé les budgets d'autres grands événements (comme Calvin), afin de définir un montant. Par ailleurs, c'est la Ville qui a statué sur les 400 000 francs nécessaires, et le choix des projets pour lesquels l'Etat pourrait participer.

CM: Les écoles produiront-elles, à l'occasion de cet événement, quelque chose en lien avec Rousseau?

Mme Keckeis. C'est compliqué, étant donné que les enseignants ne connaissent pas encore leurs classes, néanmoins des idées émergent.

CM: Le budget ne sera donc que de 700 000 francs puisque 300 000 francs iront aux écoles. Par ailleurs, les Français ont-ils pris contact avec le Département de l'instruction publique?

Mme Keckeis. Oui, par exemple, une classe d'Annemasse avec laquelle Genève sera partenaire. L'idée des 300 000 francs pour les écoles est de permettre l'accès aux projets. L'un des concepts imaginé serait la mise sur pied d'une classe patrimoine où les élèves travaillent pendant une semaine sur un projet donné.

CM: Le million destiné à cet événement sera-t-il pris sur le budget du Département de l'instruction publique?

Mme Keckeis. Le Département de l'instruction publique va l'inscrire au plan financier quadriennal, qui sera voté par le Grand Conseil en 2011.

CM: La Ville n'a aucune garantie, puisque cette ligne pourrait aussi bien sauter et dépend d'un vote. Les montants spécifiés dans la proposition émanent-ils de l'Etat?

Mme Keckeis. C'est le porteur du projet qui a établi son plan de financement.

CM: Cette façon de procéder est préoccupante pour les associations qui ont demandé de l'aide au Département de l'instruction publique et qui doivent attendre décembre 2011. De même, quelle garantie a la Ville que les projets choisis seront menés à terme, sans une participation assurée du Canton?

Mme Keckeis déclare qu'ils ont anticipé les préavis mais que, en effet, rien ne peut être décidé tant que le budget n'est pas voté.

CM: L'un des postes essentiels, lors d'une manifestation de cette envergure, est celui de chargé de communication. Or, la Haute école d'art et de design dispose d'un savoir faire exceptionnel; ont-ils examiné des moyens de collaboration avec les graphistes ou cinéastes de cette école? La signalétique, le fil rouge, doit en effet être très fort.

La commission de communication va traiter de cela. Des graphistes lauréats du concours mettent quelque chose en place.

CM: Le 40, Grand-Rue comporte un premier étage didactique, ouvert, qui permet aux genevois de se renseigner sur Rousseau et qui figure sur le parcours des touristes. Si cette maison devient une résidence pour les écrivains, y aura-t-il des financements privés? En outre, il est prévu que la librairie du rez-de-chaussée devienne un café littéraire. Or, afin d'éviter qu'un autre lieu prenne cette idée, il serait important que les différents services de la Ville se coordonnent.

Mme Keckeis. Un premier mandat concerne la faisabilité des travaux, et la question de savoir s'ils se feront par étages. Un deuxième mandat porte sur un projet de médiation, en lien avec le projet général sur Rousseau.

CM: La commission se dit terriblement déçu par le montant de la subvention cantonale, qui semble en totale contradiction avec la volonté politique énoncée et les promesses faites par M. Beer d'abord, puis par M. Longchamp ensuite, de faire en sorte que le Canton se ressaisisse de la culture, sans parler de la rumeur de reprendre les grandes institutions culturelles à leur compte. Or, sur un projet aussi important que celui-ci, qui englobe tant d'entités diverses, ne mettre qu'un million, sans compter les 300 000 francs pour les écoles, apparaît totalement disproportionné. Les commissaires se demandent en quoi consiste le groupe médiation.

Mme Keckeis. Ce groupe coordonne les différents projets, et reçoit les porteurs de projet. Il s'assure, en outre, que le public puisse avoir une image unie des projets.

CM: L'Etat chapeaute-t-il ces groupes?

Mme Keckeis. Il y a des représentants de l'Etat dans chaque groupe. Au-delà des commissions, ils vont penser à la mise en place de certains moyens.

CM: Ces moyens supplémentaires ne seront donc pas forcément des moyens financiers?

Mme Keckeis répond par la négative et donne l'exemple d'une mallette pédagogique.

CM: L'Etat avait été associé aux arbitrages faits dans le cadre des projets. Comment la collaboration Ville-Etat est-elle envisagée dans les faits et comment le Département de l'instruction publique va-t-il exploiter cet événement? Rousseau sera-t-il un passage obligé ou tout cela est-il laissé à la libre appréciation de chacun?

Mme Keckeis. L'Etat n'a ni participé aux choix des projets ni à l'arbitrage; ils ont reçu un catalogue. L'objectif pour les écoles est de faire en sorte que tous les élèves puissent profiter de l'événement. Cependant, dans les faits, cela sera largement influencé par les désirs personnels des professeurs. Le Département de l'instruction publique a en outre déjà recensé une palette d'événements autour desquels travailler.

CM: Quels degrés seront concernés par la manifestation et quel est l'état des connaissances des classes genevoises sur Rousseau? La médiation la plus simple ne serait-elle pas de mettre les oeuvres de Rousseau à la disposition des élèves?

Mme Keckeis. Tous les degrés seront concernés. Rousseau n'est pas au programme scolaire avant le post-obligatoire, où un auteur romand est imposé. Cela pose d'autres problèmes, car les auteurs contemporains ne sont de ce fait que rarement étudiés.

CM: L'argument de se référer à un précédent événement afin de statuer de la somme à investir semble peu adéquat. En effet, ces manifestations (Calvin/Rousseau) sont très différentes et ne serait-il pas plus pertinent de proposer un partenariat qui tiendrait compte de la somme globale investie dans l'événement afin de calculer un ratio ne déséquilibrant pas le projet général?

CM: Pourquoi ne pas déposer la demande de budget cette année au lieu d'attendre le vote du budget 2011?

Mme Keckeis. Il ne s'agit pas d'un projet de loi, mais bien d'augmenter une ligne budgétaire. Elle entend bien la volonté et les inquiétudes de la commission, qu'elle va relayer.

CM: Une mise à jour de la proposition est nécessaire avant tout vote éventuel. Un effort doit être consenti afin que ce ne soit pas les artistes qui pâtissent de cette situation,

comme c'est souvent le cas (les artistes épargnent sur leurs salaires ou ne se payent pas du tout). La garantie offerte est en effet minime, et une avance sur le projet, afin que les pouvoirs publics concernés puissent se retourner dans le cas de désistements de porteurs de projet qui n'arriveraient pas à réunir les fonds. Quelles associations ont déjà fait des demandes?

Mme Keckeis mentionne qu'il est trop tôt, et qu'aucune demande n'est encore parvenue au Département de l'instruction publique.

CM: Le Canton siège dans toutes les commissions; est-ce à dire que n'importe quel privé qui donnerait 700 000 francs y siègerait également?

CM: Sur les questions politiques évoquées, la commission demande instamment une réponse écrite du magistrat.

Audition de Mme Koelliker, M. Berlie et M. Jacob

Les 30 projets ont fait l'objet d'un choix par un jury international, dans lequel figurait Mme Holtz, déléguée genevoise de l'Unesco à Paris. Les projets retenus ont été présentés au comité de pilotage, où siège Mme Comé. Donc, lorsque Mme Keckeis prétend avoir reçu un catalogue, ses propos sont erronés. Les projets avalisés ont été ensuite présentés à M. Mugny, puis au Conseil administratif, et enfin publiquement. Une communication a été faite aux porteurs de projet, en septembre 2008, dans le foyer du Grand Théâtre. En ce qui concerne l'Unesco, Mme Koelliker répète qu'ils ont contacté le directeur général, afin d'inscrire 2012 comme année Rousseau et ne sont pas restés sans rien faire comme pourraient le laisser croire les propos de M. Jauslin. Mme Koelliker précise encore que la Ville et M. Mugny connaissent bien M. Iten, ancien délégué permanent de l'Unesco, avec qui ils ont des contacts fréquents.

CM: A aucun moment M. Jauslin n'a proféré ces paroles; il a simplement proposé son appui dans ce dossier.

Mme Koelliker mentionne également que chacun des acteurs culturels élabore lui-même son propre plan de financement, que la plupart sont expérimentés, et que l'on se trouve dans un cas de figure normal. Les porteurs attendent maintenant le feu vert de l'initiateur, à savoir la Ville, afin d'envoyer le dossier aux différentes instances. Mme Koelliker rappelle la motion du Conseil municipal qui engageait la Ville à avoir un rôle actif, à fédérer les partenaires autour de cette commémoration. La Ville a en effet des compétences qui la légitiment et elle s'est entourée de partenaires compétents (l'Université, la Fondation Rousseau, M. Jacob, auteur d'une thèse sur Rousseau), qui ont permis la mise en place de ce grand projet. Or, ce projet a été proposé au plénum au mois de mai, et depuis juin Mme Koelliker vient l'expliquer. Il est donc grand temps que la commission donne une réponse, ce qui permettra d'en informer les porteurs de projets, et d'inscrire le montant au budget 2011. Tant que cela n'est pas réalisé, les acteurs culturels ne vont pas aller faire des demandes ailleurs, puisque tout le monde attendra sur l'initiateur. Mme Koelliker ne cache pas que M. Mugny a très envie de faire un courrier aux porteurs de projet afin de leur faire état de la situation, et de notifier leur attente du feu vert du Conseil municipal. Enfin, des accords de partenariat ont été faits, dans la perspective de gérer au mieux les deniers publics, tout en faisant en sorte que les artistes puissent travailler. Ces accords donnent des garde-fous et exigent entre autre la remise d'un rapport annuel. Si un projet devait poser problème, il serait évalué par les commissions, puis par le comité de pilotage le cas échéant. Tout a donc été fait pour partir sur de bonnes bases. Les budgets sont en outre toujours d'actualité, sans modification pour la tranche 2009 et 2010, et c'est dans le cadre des budgets 2011, 2012 et 2013 que pourront avoir lieu des permutations. Enfin, la réserve de 600 000 francs permettra de prendre en compte des projets de dernière minute, ou de donner un coup de pouce à un projet qui ne parviendrait pas à se subventionner comme prévu. Les acteurs culturels ont l'habitude de

travailler avec plusieurs scénarii de financement et de revoir le projet en fonction de ce qu'ils obtiennent. Par exemple, le projet cinéma de M. Reusser, évoqué par M. Jauslin, n'est absolument pas remis en cause après le refus de l'OFC; M. Reusser n'est en effet pas du tout inquiet. Il faut donc comprendre que ce qui paraît risqué à cette commission, est géré par la Ville toute l'année. La commission doit donc maintenant se positionner, où l'on court le risque de voir partir certains porteurs de projets.

CM: Le Conseil municipal ne va pas revenir sur le signe positif qu'il a donné en votant la tranche 2009, mais qu'advient-il du projet si le Canton ou la Confédération refusent?

Mme Koelliker. Si l'on additionne les demandes des porteurs au Canton, on obtient le montant de 299 200 francs, qui est un montant bas. Le Département de l'instruction publique a du reste plusieurs possibilités, comme les fonds généraux au cas où. Sans oublier les 600 000 francs de marge de la Ville, et le réaménagement possible des budgets des projets. Les porteurs ont ainsi tous un scénario catastrophe, et le vote porte sur une autorisation de dépense, qui ne veut pas dire que cela va se faire automatiquement. Il y aura un suivi de projets, et l'accord de partenariat donne beaucoup de garanties à la Ville, plus que lors de projets habituels.

M. Berlie. De nombreux projets ayant une portée pédagogique seront pris en compte par le Département de l'instruction publique.

CM: L'inquiétude se situe au niveau du Canton, car le nerf de la guerre est toujours l'argent. Quant au scénario catastrophe, les artistes vont couper sur leurs prestations. En outre, la Ville a donné des garanties, et les artistes ne doivent pas s'inquiéter de ce côté-là, mais le Canton devrait mettre plus, et l'idéal serait de le presser.

Mme Koelliker. Ce n'est pas à la Ville de faire une demande au Canton; seuls les artistes peuvent s'adresser au Canton et, le cas échéant, spécifier que fin 2011 est bien trop tard. Le Canton a été associé dès le départ et Mme Comé a informé le comité de pilotage qu'ils ont déposé un crédit spécial d'un million pour des actions de médiation.

CM: Les réponses de Mme Keckeis n'ont aucunement satisfait les groupes, sans parler des 300 000 francs du budget de l'Etat qui vont aux écoles. Il paraît également prématuré d'avoir fait voter le dispositif scénique pour 800 000 francs destiné à l'île Rousseau à la commission des travaux et des constructions qui ne connaît, en outre, pas le dossier; ce dossier n'aurait-il pas du atterrir à la commission des arts et de la culture?

Mme Koelliker précise que la surveillance des communes a demandé d'élaborer un crédit à part, puisque c'est un investissement, même s'ils en seront bénéficiaires. Cependant, le département n'a pas les compétences requises, c'est donc le Service de l'aménagement urbain qui va piloter cela. La présidente de la commission des travaux et des constructions a d'ailleurs relevé qu'il fallait attendre que la commission des arts et de la culture se prononce sur la proposition PR-701, pour savoir si l'arrêté I de la proposition PR-670 est caduc ou d'actualité.

CM: Quelle est la fonction de M. Jacob?

M. Jacob. Ses fonctions se déclinent au pluriel et varient avec le temps. Il est chargé de contacter les porteurs de projet afin de voir où ils en sont, autant sur le plan artistique que financier. Il s'agit donc d'une mission de suivi et de régler les problèmes qui peuvent surgir. Il rend d'ailleurs hommage à Mme Oudard, qui a subi les foudres du fils du premier ministre des Comores, concernant le projet N° 9, afin de savoir en quel arabe le premier discours de Rousseau allait être traduit. Un projet se développe en effet auprès de l'Université de Rabat, financé par le roi du Maroc, qui vise à traduire Rousseau en arabe littéraire. En outre, M. Jacob a un effort de médiation à faire. Une autre mission importante est de vérifier constamment les incohérences qui peuvent surgir sur la connaissance de Rousseau, effort sans lequel ils n'auront aucune crédibilité. Enfin, au niveau institutionnel, ils doivent valoriser le patrimoine genevois à l'étranger. Il existe en effet une multitude de fonds peu connus, et très riches, notamment dans les archives de la Bibliothèque d'art et d'archéologie. L'aventure commencée en 2006 avait ainsi une toute autre configuration, et

M. Jacob s'en réjouit.

Mme Koelliker. M. Jacob est chef de projet et conservateur de l'IMG.

CM: Le travail accompli est remarquable, mais ne manque-t-il pas l'enseignement de Rousseau aux enfants?

M. Berlie se déclare totalement d'accord. Le souhait est d'ailleurs que Rousseau soit remis en lumière dans les écoles, mais ils disposent de peu de levier pour cela. La seule entreprise demeure la médiation à l'intérieur des projets.

CM: Que signifie le terme médiation dans ce contexte?

M. Berlie. Il s'agit d'aller vers des publics définis. Un des projets va d'ailleurs toucher la population carcérale, et les milieux qui n'ont pas forcément accès à la culture, comme les zones prioritaires. La médiation consiste donc à convoquer les porteurs afin qu'ils réfléchissent comment intéresser les élèves.

Mme Koelliker ajoute que Pro Helvetia privilégie la médiation jusqu'en 2011. Genève étant très avancée, avec des plateformes pour soutenir des projets concrets, ils espèrent que cette instance va embrayer.

CM: L'argent de la Ville déclenche les autres subventions et les artistes le savent. Il n'y aura donc pas de réponse des autres, tant que la Ville n'aura pas certifié sa part. Y aura-t-il une publication adaptée aux enfants?

M. Berlie. Il n'y en aura pas directement, mais l'idée consiste à faire des guides adaptés et un parcours pour les enfants.

CM: Si un projet devait être abandonné, y aurait-il moyen de le remplacer par un autre?

Mme Koelliker. Il est impossible de prévoir à l'avance, mais cela pourrait arriver, comme dans le cas du projet du Grand Théâtre, qui voulait programmer un *Devin du village*. Or, cette production a déjà été réalisée et ils ont le sentiment que cela ne se passe pas très bien. Il serait alors possible de repêcher un autre projet qui porterait sur le *Devin*. Tout comme le projet de promenade (N° 26), dont ils n'ont plus de nouvelles; l'espace Rousseau a repris à son compte un projet similaire qui avance très bien. Mme Koelliker répète sa proposition de venir faire un compte-rendu chaque année, en septembre.

CM: Y aura-t-il beaucoup de projets où il faudra construire une scénographie spécifique, comme sur l'île Rousseau, ou un projet coûteux au pont de la Machine, avec une scénographie à 800 000 francs?

Mme Koelliker. Le dispositif scénographique de l'île doit permettre l'organisation de micro-événements (sorte de *teasing*), avec une occupation de soixante jours en tout et un dispositif mobile, mais qui constitue le seul dispositif prévu.

CM: Le Kitchen Project coûte 600 000 francs pour trois représentations.

M. Jacob. Il s'agit là du meilleur projet sur le plan artistique, fédérateur pour un grand nombre de personnes, et qui sera l'événement phare présenté le jour anniversaire et le point de convergences des festivités. Il ne se fera d'ailleurs probablement pas sur le pont de la Machine.

CM: Le retrait de la Ville de certains projets porterait-il préjudice aux initiateurs?

Mme Koelliker. A part les 850 000 francs de la Bibliothèque de Genève et les 150 000 francs qui concernent Confignon, la Ville ne se retire d'aucun projet. Le projet de Confignon est le numéro 23, et ils ont eu une réaction de Mme Joliat, qui vient rencontrer M. Mugny dans 10 jours, mais qui comprenait tout à fait les critères et essaiera de voir auprès des autres communes le moyen d'organiser le projet à Confignon. Le Fonds Regio est par ailleurs également une possibilité.

CM: Tous les projets participeront-ils aux spots et est-ce inclus dans leur budget?

M. Jacob. Certains projets ne s'y prêtent pas, mais les autres ont tous vu l'intérêt de ces spots. Mme Koelliker. La borne multimédia de l'île Rousseau donnera aussi des informations aux touristes.

CM: Les promenades seraient abandonnées, mais non celles prévues par l'Espace

Rousseau?

Mme Koelliker. Celles de l'Espace Rousseau se portent au contraire très bien.

M. Jacob. Les personnes de l'Espace Rousseau se sont entourées de spécialistes, dont Mmes Walker et Mottu, et MM. Lescaze et Weibel.

CM: La Ville ne pourrait-elle pas presser les porteurs de projet à s'adresser au Canton, qui ne va pas se prononcer tant que ces demandes ne lui seront pas parvenues?

Mme Koelliker. Lorsque la proposition PR-701 sera votée, il sera d'autant plus facile de les pousser.

CM: A part l'île Rousseau, il n'y aura pas d'installation supplémentaire? En outre, la commission a décidé de ne pas rentrer dans les choix artistiques, dont la compétence revient évidemment au jury, ni d'auditionner les artistes, mais elle souhaiterait tout de même connaître le contenu d'un projet dont le coût est conséquent, à savoir le projet N° 29.

M. Jacob. M. Macasdar et Mme Graf ont décidé d'investir l'îlot 13, et de faire en sorte que Rousseau intervienne dans une zone géographique populaire, par des actions artistiques éclatées, et sur une longue période de temps, en totale synergie avec la population. Le pari consiste également à entraîner un large public vers l'îlot 13. Le principe artistique est certes différent, mais ce projet se rapproche du Kitchen Project dans l'idée et la sensibilité.

CM: A ce propos des garanties sont elles données au voisinage qui va déjà subir le chantier de la gare?

Mme Koelliker. Ce projet se passera à l'intérieur de l'îlot 13, qui est un espace communautaire, et ne posera donc pas de problème à ce niveau-là.

CM: Serait-il utile que la commission vote pour commencer seulement l'arrêté II pour 2010-2011?

Mme Koelliker. Non mais il leur serait utile que la commission vote l'arrêté III (le principe même), afin de pouvoir l'inscrire dans le budget. Cette formule est un peu particulière mais part de la globalité, pour pouvoir inscrire les montants selon les tranches, et de pouvoir ensuite les détailler.

CM: Quand l'arrêté III modifié a-t-il été envoyé à la commission?

Mme Koelliker. Il l'a été au début de janvier 2010.

La présidente attendait les suites à donner afin de fournir le texte rectifié à la commission. Les commissaires ont bien compris qu'ils vont voter le principe général, et que l'arrêté III concerne uniquement 2010. Mais est-ce le seul reçu et la commission ne pourrait-elle également avoir les autres montants?

Mme Koelliker. L'arrêté II va beaucoup bouger; il suffit d'enlever le montant de 2010.

Audition de Mmes Koelliker, Oudard, ainsi que MM. Berlie et Jacob, chargés de projet

Mme Koelliker a pris connaissance du procès-verbal du 1^{er} octobre, et souhaite faire un préambule afin d'expliquer la présente proposition d'économie d'un million, selon les vœux de la commission, qui ne s'est pas fait en une semaine, mais découle d'un travail réalisé durant l'été par les chefs de projet qui ont réfléchi et soumis, fin août, ce scénario d'économie. Mme Koelliker a pris note que la commission souhaite faire de plus amples auditions et elle a donc rédigé deux arrêtés, qui correspondent à deux cas de figure: soit la commission vote et passe au plénum en décembre 2009, soit en janvier ou février 2010, ce qui poserait des problèmes pour les subventions accordées en 2009 qui ne pourraient être versées, ce qui remettrait en cause la nature même du projet.

Mme Koelliker précise encore qu'il est très important que la Ville, qui a initié le projet, donne son aval au niveau financier, afin que les artistes puissent faire appel à d'autres instances (Loterie Romande, Confédération, etc.), qui n'entreront pas en matière tant que la Ville ne se sera pas prononcée, d'où l'urgence du vote. En outre, Mme Comé, qui fait

partie du comité de pilotage, a annoncé que l'Etat prévoyait un crédit extraordinaire d'un million en 2012 pour soutenir le projet Rousseau. Concernant la Confédération, celle-ci ne peut subventionner d'événement organisé par une entité (que ce soit la Ville ou le Canton), mais elle va en revanche participer au financement des projets sélectionnés, en particulier les projets cinéma, et notamment celui de M. Reusser. De plus, il a été prévu de signer un accord de partenariat avec chaque porteur de projet, afin qu'il rende au mois de mai de chaque année un rapport précis, qui sera étudié par les chefs de projet, remis aux commissions correspondantes en vue d'un préavis favorable ou non, pour finalement verser la subvention. Par ailleurs, la Ville ne peut inscrire les projets sous un crédit d'investissement, qui lui a été refusé, et devra donc inscrire dès 2011 les montants nécessaires (lignes 31 ou 36). Enfin, Mme Koelliker note la réserve de la commission quant à la somme de 600 000 francs en frais divers, mais précise qu'ils tiennent à avoir une marge de manoeuvre, notamment pour les petites structures associatives des quartiers, qui n'auraient pas eu la possibilité de travailler dans le cadre de l'appel de projet, et qu'il serait dommage d'évincer. Cette somme servira également dans le cas où l'un des 30 projets retenus ne trouverait pas d'autres partenaires financiers.

M. Berlie ajoute que le Canton va consacrer un report de budget à hauteur de 300 000 francs pour la Maison Rousseau.

M. Jacob annonce les bonnes nouvelles concernant la diffusion du projet, en France pour commencer. Un comité de pilotage s'est constitué en région Rhône-Alpes, avec à sa tête Mme Baracetti, adjointe à la culture à Grenoble, et des partenariats très actifs ont été entrepris, notamment entre le Musée d'ethnographie de Genève et le Musée du Dauphiné. En outre, les chefs de projet ont reçu une importante délégation parisienne, qui regroupe M. Douet, vice-président du Conseil général de l'Oise, en charge des affaires culturelles, M. de Virieu, qui gère le Domaine de Chaalis, l'administrateur d'Ermenonville, le maire de Montmorency M. Detton, ainsi que le conservateur de Montmorency, M. Morin. M. Jacob rappelle encore que Montmorency abrite la plus grande bibliothèque rousseauiste d'Europe, qui contient des manuscrits et des ouvrages précieux, et que c'est là que Rousseau écrivit ses oeuvres majeures (*Emile, Le contrat social, La Nouvelle Héloïse*).

Deux idées sont survenues à la suite de ces réunions. La première consiste à initier des partages pour les projets retenus, qui pourraient diminuer les coûts et augmenter la visibilité de l'opération. Deuxièmement, il a été décidé de partager le logo «2012 Rousseau pour tous» en un logo européen du tricentenaire de la naissance de Rousseau. Il est important que ce logo parte de Genève, qu'il soit identifié comme tel, ce que les partenaires ratifient. De plus, les partenaires de Neuchâtel, qui ont aussi formé un comité, souhaitent également le partage des compétences et des herbiers (l'herbier de Rousseau se partageant entre Genève, Neuchâtel, Zurich et Paris). Au niveau international, les Anglais et les Allemands sont de la partie, tout comme le Japon, pays friand de Rousseau, le Brésil et les USA. Plus étrange, la Roumanie et la Hongrie, dont le lien avec Rousseau est moins évident, souhaitent participer, afin de traduire dans son ensemble les oeuvres de Rousseau. Enfin, la réunion de l'Organisation internationale de la francophonie pourrait avoir lieu à Montreux en 2012, et le comité souhaite faire la demande auprès du ministre français pour que l'année 2012 devienne l'année internationale Rousseau. Par ailleurs, un crédit européen «culture Europe» a été mis sur pied, auquel le comité s'est inscrit, afin de développer l'idée du banquet républicain qui devait avoir lieu le 28 juin 2012, date de l'inauguration des jeux olympiques. Or, Mme Barcelo, directrice de la culture au Conseil général de l'Oise, a lancé l'idée de banquets au niveau européen, étendus dans le temps, et qui favoriseraient la circulation des publics entre les sept zones marquées par la présence de Rousseau (Genève, Annecy, Chambéry, Turin, Lyon, Ermenonville et Montmorency).

Concernant les économies, la première piste est celle des expositions à la BGE. Il a été décidé de fusionner les expositions BGE 1 et 2, qui gardera le nom de «Amis et

ennemis de JJR», qui ouvrira en mars et durera 3 mois. Du coup, l'année commencera avec l'exposition au MEG. L'exposition BGE 3 se fera en collaboration avec le Grand Théâtre (elle porte sur Rousseau musicien), ce qui permettra de réaliser une économie de 280 000 francs; le coût dépendant du choix de scénographie (patrimoniaire ou interactive). L'économie suivante concerne le catalogue, qui ne coûte plus que 60 000 francs en raison, d'une part, de la décision de réaliser un coffret regroupant les manuscrits des bibliothèques de Genève, Neuchâtel, Paris et Montmorency, ce qui diminue les frais et, d'autre part, de réaliser un catalogue papier, doublé d'un support électronique. L'économie totale pour la BGE est donc de 850 000 francs. M. Berlie mentionne la dernière piste d'économie, qui concerne le projet cinéma et théâtre de la commune de Confignon (150 000 francs).

Mme Koelliker. C'est là le choix du magistrat qui ne souhaite pas renoncer à allouer des moyens conséquents au Conservatoire et Jardin botaniques (CJB) et au musée d'ethnographie (les raisons se trouvent à la page 25 de la proposition), alors que Confignon peut demander l'appui des communes ou du Canton.

CM: Rousseau est passé par Confignon, si c'est un projet cinéma, la commune pourrait envisager de demander de l'aide au Fonds Regio.

Mme Koelliker. C'est le circuit habituel mais, en général, ils préféreraient que le financement passe par le projet global, de sorte à ne pas prêter les acteurs culturels qui ne souhaiteraient pas participer à l'événement Rousseau.

CM: Qu'est ce que M. Berlie entend par la Maison Rousseau?

M. Berlie. Il s'agit de lier la maison pour la littérature à l'espace Rousseau, afin d'en faire une Maison Rousseau pour la littérature à Genève. Le crédit consiste en un investissement sur un bâtiment qui n'appartient pas à la Ville.

CM: Ces réductions sont une bonne surprise, mais ne nuiront-elles pas à la qualité de l'exposition à la BGE?

M. Jacob. C'est un risque et le deuxième risque se situe dans la ligne de l'exposition. Cependant, les commissaires pressentis souhaitent exploiter la vie de Rousseau à travers les gens qui l'ont connu, ce qui permettrait d'utiliser les documents de la Fondation Bodmer et de la BGE.

CM: Pourquoi le livret d'opéra qui coûte 150 000 francs ne fait-il pas partie du budget total du Grand Théâtre?

Mme Koelliker. L'idée de monter un opéra sur Rousseau a été lancée par le comité. Dans ce sens, il fallait un budget extraordinaire. Cette proposition, moins bien reçue par la précédente direction, a été en revanche extrêmement bien accueillie par M. Richter qui souhaite axer la saison 2012-2013 autour de Rousseau.

M. Jacob. M. Richter a prévu de monter, en mars 2012, une tragédie lyrique de Rameau, avec un intermède du XIX^e, et d'engager un véritable débat autour de Rousseau musicien. Ce projet intéresse par ailleurs déjà la France.

Il est dommage de ne pas avoir l'exposition en même temps que l'opéra.

M. Jacob. Il serait possible de les organiser en parallèle, puisque la scénographie serait laissée à M. Carsen.

CM: Quelle a été la ligne générale pour le choix des projets?

M. Berlie explique que l'appel à projet a été géré par un jury international, qui a sélectionné les projets pour leur qualité et non pas par catégorie de projets. Par rapport à ce paysage, il faut maintenant catégoriser ces projets et les traduire en pôles. En outre, ils notent le peu de projets politiques.

M. Jacob. Ils ont refusé dès le départ d'impulser des directions. 131 projets ont été enregistrés, dont émergent aujourd'hui 2-3 lignes de force: la musique, la botanique et le rapport à l'écologie, la préoccupation des sociétés (sans compter les axes Rousseau et les femmes, l'écriture de soi, la représentation).

Mme Koelliker. Les projets plus politiques émaneront peut-être plus tard des

institutions.

CM: Pourquoi, sur le crédit 2009 de 259 000 francs, y a-t-il une telle précipitation pour les 50 000 francs du Grand Théâtre (livret) et les 150 000 francs pour M. Eicher?

Mme Koelliker. Ce premier versement était une condition pour que le compositeur, le librettiste, puisse commencer à travailler, tout comme M. Eicher qui a du temps en 2009 et un projet auquel le comité tient.

M. Berlie confirme cela: M. Eicher est fan de Rousseau et ce projet l'intéresse énormément, mais le financement doit se faire en 2009.

CM: Y a-t-il péril en la demeure pour ces projets si ces sommes passent dans la demande de crédit 2010?

Mme Koelliker. L'objectif de la proposition est de faire en sorte que la commission se prononce sur le principe même du projet. En outre, elle a besoin de son vote pour transférer ou non l'argent à M. Eicher. Dans l'idéal, il faudrait que le vote se fasse en décembre.

CM: Proposition de couper la poire en deux et de voter sur les projets qui ont besoin d'être initiés. Pourquoi le projet le plus cher, à part le film de M. Reusser, est-il celui de Kitchen Project, un projet d'aménagement de quartier?

M. Berlie. Il s'agit là d'un projet phare, sorte de célébration populaire dans un lieu accessible à tous.

La présidente faisait en fait allusion à l'îlot 13.

M. Berlie. L'îlot 13 serait investi par MM. Macasdar, Graff et un architecte autour d'un projet, validé par le jury international, avec une exposition, des concerts et des débats. Ce projet relève l'aspect associatif, voire alternatif, auquel le comité tient également.

CM: Quelle est la situation du département par rapport à l'économie de charges, n'y a-t-il pas un outil de pilotage financier?

Mme Koelliker. Les économies ne sont pas forcément réalisées par le département, mais par l'ensemble de la Ville.

CM: Serait-il envisageable d'avoir un libellé Rousseau dans les comptes?

Mme Koelliker. Il sera possible d'identifier chaque montant débité pour le projet Rousseau au moyen d'un outil de comptabilité l'OTP.

CM: Comment procéder si les projets ne trouvent pas d'aide extérieure et que la Ville a déjà versé les 30%?

Mme Koelliker. Le montant ne sera pas versé en une seule fois, mais par tranches. Chaque année, un état des lieux sera demandé. Mais l'urgence réside également dans ce fait, puisqu'ils ont besoin de l'aval de la Ville pour demander des fonds supplémentaires.

CM: Quel est le type de collaboration avec le Japon?

M. Jacob. Il s'agit d'un accompagnement de traduction. En outre, les projets musicaux sont également susceptibles d'intéresser le Japon.

CM: Le comité est-il au courant du beau CD-rom de M. Boissier?

M. Jacob répond par l'affirmative et mentionne également le projet de Mme von Flotow pour Arte autour de Rousseau à Genève.

M. Berlie mentionne à ce sujet le Salon du livre de 2012, qui pourrait porter sur Rousseau, et présenter sur un stand tous les documents édités à cette occasion.

CM: Le département sait-il ce qui a été dépensé dans tous les budgets de subvention pour 2009?

Mme Koelliker. Un outil informatique, le SAP, permet de voir l'état des engagements.

En outre, l'économie n'est pas à trouver au sein du département et Mme Koelliker ne se sent pas autorisée à puiser dans les autres crédits pour ce projet. Elle attend le feu vert du Conseil municipal.

Discussion de la commission

La présidente ouvre la discussion, suite à l'audition de Mme Koelliker sur le projet «2012 Rousseau pour tous», sur le fait de se prononcer avant la fin de l'année pour les 259 000 francs qui permettront aux projets sélectionnés de démarrer en 2009.

A gauche toute! Une représentante précise qu'elle va présenter un rapport oral, en accord avec la présidente, lors de la prochaine session. En outre, son groupe est fier de participer à un projet aussi exaltant, et il se dit prêt à entrer en matière sur l'arrêté I, qui permettrait de débloquer les premiers crédits.

Les Verts. La représentante des Verts au Bureau a fait en sorte que ce point passe en première position lors des prochaines séances plénières.

Parti libéral. La représentante se déclare également satisfaite des efforts accomplis, et ce de manière si intelligente, avec des partenariats intercantonaux, européens, privés-publics, etc. Son groupe votera donc l'arrêté I.

Parti démocrate-chrétien. Il se rallie à ce qui a été dit, salue les économies, et se dit prêt à voter l'arrêté I.

Parti socialiste. Il trouve le projet de qualité, varié, et souhaite lui donner les moyens d'aller de l'avant en votant l'arrêté I.

Les radicaux voteront le premier arrêté.

L'Union démocratique du centre souhaiterait également voter pour les mêmes raisons, et ajoute que cela n'aurait aucun sens de prendre une décision au-delà de décembre 2009.

Vote de l'arrêté I

Vote de l'arrêté I, page 33 de la PR-701 : l'ouverture d'un crédit budgétaire de 259 000 francs pour 2009 destiné à la célébration du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau en 2012, soit la manifestation «2012 Rousseau pour tous».

La commission a approuvé à l'unanimité l'arrêté I.

Cet arrêté a fait l'objet d'un rapport séparé et a été voté le 10 novembre 2009 par le Conseil municipal.

Discussion finale

La commission a demandé au Conseil administratif de réduire le coût total de la manifestation d'un million, ce qui a été fait (850 000 francs sur des projets institutionnels et 150 000 francs sur le projet de Confignon).

Or, la commission n'a pas réagi face à ce projet qui se trouve maintenant dans une situation délicate. Mme Joliat, conseillère administrative de la commune de Confignon et dépositaire du projet, a donc pris contact avec M. Mugny qui lui a dit qu'il était du ressort de la commission des arts et de la culture de prendre à nouveau position.

A gauche toute! propose d'activer l'enveloppe des 600 000 francs, car auditionner ces personnes retarderait encore le vote.

Le Parti démocrate-chrétien souhaiterait passer au vote, car ce projet leur a été présenté depuis de nombreux mois, mais il se déclare embarrassée par ce cas de figure et se demande dans quelle mesure cette situation pourrait se reproduire. Le parti juge, par ailleurs, la solution avancée de puiser dans la réserve bonne.

Le commissaire radical se rallie aux propos d'A gauche toute! et souligne que la commune a également fait des démarches auprès de la Loterie Romande et du Département de l'instruction publique. Il souhaiterait également passer au vote.

L'Union démocratique du centre votera également ce soir, mais juge que, en ce qui concerne le projet de Confignon, ce n'est pas à une commune de subventionner une autre commune, et propose que l'Association Le nez dans le ruisseau fasse ses demandes, et que la Ville donne la différence le cas échéant.

Pour le Parti socialiste il ne s'agit pas du projet de la commune de Confignon, mais bien de celui de cette association, qui prépare un film pour un montant de 820 000 francs, auquel la commune s'associe à hauteur de 300 000 francs.

L'Union démocratique du centre juge que cela renforce son propos et souhaite qu'une recommandation soit faite dans le rapport afin que l'Etat de Genève s'engage davantage dans ce projet, ce qui permettrait à la Ville de ne pas verser l'entièreté des 150 000 francs.

Le Parti socialiste trouve étrange que les démarches auprès de la Ville soient entreprises par la commune.

La commune s'engageant dans ce projet, l'association a demandé son appui à la conseillère administrative.

Un commissaire des Verts pense que la Ville constitue une caution sérieuse, qui permette de s'adresser ensuite aux autres entités publiques, et que cette seule raison suffit à ses yeux.

Une commissaire libérale pense que le fait que la Ville se retire pourrait être perçu comme un signal négatif, sachant que pour tout projet cinéma, seule une coopération intercommunale permettrait l'aboutissement de ce projet. Le groupe libéral votera donc la proposition de prendre cet argent sur la réserve, tout en stipulant que le Canton pourrait s'engager davantage.

Un commissaire des Verts souhaiterait cependant que, à l'avenir, ce fonds ne soit pas dépouillé, puisqu'il doit servir aux jeunes compagnies qui pourraient en avoir besoin.

La présidente juge également que la solution proposée est bonne, et votera le projet, avec cependant plusieurs recommandations, dont celle que ce solde une fois obéré soit réservé aux projets qui pourraient émerger en dernière minute et dont les choix reviennent au département. Elle précise encore que la commission souhaiterait avoir le tableau rectifié avant le vote en séance plénière.

Un membre du Parti démocrate-chrétien juge la recommandation énoncée inutile et hypocrite, et il pense que la situation est suffisamment claire: la commission vote le projet d'arrêté, il revient ensuite naturellement au département de gérer cette réserve.

La présidente précise que cette déclaration engage justement la commission à ne plus obérer sur cette réserve.

Un commissaire des Verts rejoint le Parti démocrate-chrétien: à partir du moment où ces montants seront votés, il reviendra naturellement au département de gérer cela et cette recommandation est donc obsolète.

La présidente met au vote le rétablissement de la ligne de 150 000 francs attribué au projet cinéma de l'Association le nez dans le ruisseau lors de la manifestation «2012, Rousseau pour tous».

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents (1 AGT, 3 S, 2 Ve, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC).

Vote des arrêtés II et III amendés par le Conseil administratif

La présidente met aux voix l'arrêté II de la proposition. Il est accepté à l'unanimité (1 AGT, 3 S, 2 Ve, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC).

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Le Conseil municipal accepte le principe d'allouer un crédit budgétaire pluriannuel à concurrence d'un montant total de 2 675 000 francs destiné:

- d'une part à allouer des subventions à des tiers organisateurs de projets;
- d'autre part à allouer des budgets supplémentaires à différentes institutions du département de la culture (biens, services et marchandises)

ceci pour les années 2011, 2012 et 2013 en vue de la célébration du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau en 2012, *2012 Rousseau pour tous*, soit:

- 894 000 francs en 2011, soit 564 000 francs à titre de subventions et 330 000 francs en complément des budgets de fonctionnement des institutions;
- 1 522 500 francs en 2012, soit 1 143 000 francs à titre de subventions et 379 500 francs en complément des budgets de fonctionnement des institutions;
- 258 500 francs en 2013, soit 258 500 francs à titre de subventions.

Art. 2. – Les charges prévues à l'article premier seront intégrées aux processus budgétaires 2011, 2012 et 2013 sur la nature comptable 365000, et sur plusieurs centres de coût du département de la culture. Ces charges seront pilotées par projet. Les outils de monitoring des musées et bibliothèques du département de la culture seront créés à cet effet.

La présidente met au vote l'arrêté III. Mis aux voix, il est accepté à l'unanimité (1 AGT, 3 S, 2 Ve, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC).

PROJET D'ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2010 de 272 250 francs destiné à la préparation de la célébration du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau en 2012, *2012 Rousseau pour tous*, soit:

- 252 250 francs à titre de subventions;
- 20 000 francs en complément des budgets de fonctionnement des institutions.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charge ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2010.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2010, sur les objets analytiques et natures comptables suivantes :

- à hauteur de 252 500 francs sur le centre de coût 30010099, nature comptable 365000, OTP S32001013 «2012 Rousseau pour tous»;
- à hauteur de 20 000 francs sur le centre de coût 33020099, nature comptable 318550.

Rappel: Le vote final ne concerne que les arrêtés II et III car l'arrêté I a déjà été voté lors de la séance plénière du 10 novembre 2009.

La présidente se réjouit de clore ce gros projet et de la belle manifestation qui aura lieu.

Annexe ment.

Titre	Coût	Crédit extraordinaire : total	2009	2010	2011	2012	2013
1. PROJETS PHARES							
Livret opéra	150'000	150'000	50'000	50'000	50'000	0	0
Expositions BGE 1	380'000	190'000	0	0	25'000	165'000	0
Expositions-BGE 2	0	0	0	0	0	0	0
Expositions BGE 3	200'000	200'000	0	0	100'000	100'000	0
Catalogue raisonné manuscrits	60'000	60'000	0	20'000	20'000	20'000	0
Exposition au Salon du Livre	290'000	150'000	0	0	20'000	130'000	0
Banquets républicains	150'000	150'000	0	0	0	150'000	0
TOTAL PROJETS PHARE	1'230'000	900'000	50'000	70'000	215'000	565'000	0
2. PROJETS INSTITUTIONNELS							
CJB	173'000	105'000	0	0	45'000	60'000	0
MAH	750'000	0	0	0	0	0	0
MHN	50'000	0	0	0	0	0	0
MEG	610'000	160'000	0	0	140'000	20'000	0
IMV	30'000	0	0	0	0	0	0
BM	14'500	14'500	0	0	0	14'500	0
TOTAL PROJETS INSTITUTIONNELS	1'627'500	279'500	0	0	185'000	94'500	0
3. PROJETS LAUREATS							
1. Société Jean-Jacques Rousseau de Genève	150'000	50'000	0	10'000	15'000	15'000	10'000
2. GIPRI	92'500	23'000	0	0	6'000	10'000	7'000
3. Fondation pour l'Histoire des Suisses dans le Monde en collaboration avec la Société des Amis de Penthes	30'150	6'000	0	0	0	5'000	1'000
4. Association pour l'Autobiographie	34'000	5'000	0	0	0	3'000	2'000
5. Sakae Tade & Takuya Kobayashi	13'000	5'000	0	0	0	3'000	2'000
6. Association pour l'étude de l'histoire régionale	200'000	60'000	10'000	10'000	10'000	20'000	10'000
7. Editions Markus Haller	27'168	8'250	0	4'250	4'000	0	0
8. AGPI	57'000	36'000	0	0	9'000	18'000	9'000
9. Aboubakar Hakim, Abdleramane	20'000	5'000	0	4'000	1'000	0	0
10. Municipalité d'Assens	157'700	0	0	0	0	0	0
11. Opéra-Studio de Genève	275'000	50'000	0	5'000	10'000	25'000	10'000
12. "Lux Borea projekt IJR"	35'000	9'000	0	0	0	6'000	3'000
13. Cantus firmus vokalensemble & consort	430'850	50'000	0	0	0	30'000	20'000
14. Orchestre de Chambre de Genève	120'000	60'000	0	10'000	20'000	20'000	10'000
15. HorsPortée, collectif de musicologues	325'000	50'000	7'000	7'000	30'000	4'000	2'000
16. For, compagnie Hervé Loichemol	573'594	45'000	0	7'000	8'000	25'000	5'000
17. Société internationale des amis du musée Jean-Jacques Rousseau	120'000	40'000	0	0	10'000	20'000	10'000
18. Association des fêtes costumées de Genève	43'000	5'000	0	0	0	3'000	2'000
19. Comité Européen Jean-Jacques Rousseau	220'000	20'000	0	0	5'000	10'000	5'000
20. Fondation Martin Bodmer (traité avec expo BGE 1)	0	0	0	0	0	0	0
21. Ecole internationale de Genève	49'000	5'000	0	0	0	3'000	2'000
23. Association "Le nez dans le ruisseau"	1'884'592	150'000	0	0	100'000	50'000	0
24. Point Prod	2'359'235	250'000	25'000	25'000	50'000	100'000	50'000
25. Fondation de l'Espace Rousseau	77'000	15'000	0	0	5'000	5'000	5'000
26. ASPACO	14'800	10'000	0	0	2'500	5'000	2'500
27. Stéphane Eicher	200'000	200'000	150'000	50'000	0	0	0
28. Association Les Rouvières	98'000	42'500	0	0	34'500	4'000	4'000
29. Association L'Ilot Rousseau	626'085	157'000	17'000	20'000	20'000	70'000	30'000
30. Kreil, Roswitha	92'000	20'000	0	0	4'000	9'000	7'000
31. Kitchen Project	671'000	200'000	0	50'000	50'000	50'000	50'000
TOTAL PROJETS LAUREATS	8'995'674	1'576'750	209'000	202'250	394'000	513'000	258'500
4. ENVELOPPE SUPPLEMENTAIRE							
	450'000	450'000	0	0	100'000	350'000	0
TOTAL 2012 ROUSSEAU POUR TOUS (sans l'île Rousseau)	12'303'174	3'206'250	259'000	272'250	894'000	1'522'500	258'500
Italique = changements dans les montants (économies ou modification de la planification)							
Subventions			259'000	252'250	564'000	1'143'000	258'500
Complément des budgets des institutions			0	20'000	330'000	379'500	0